

Délibération CA-20260312-5

Vanves, le 12 mars 2026

Conseil d'administration du Cnous du 12 mars 2026
Délibération relative à la charte d'audit interne du Cnous

Il est proposé au conseil d'administration d'approuver la charte d'audit interne tel que présentée en séance le 12 mars 2026.

*Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation,
Vu le décret 2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires,
Vu le projet de règlement intérieur du Cnous présenté en séance,*

• **Point de l'ordre du jour**

6 – charte d'audit interne du Cnous

• **Entendu l'exposé de Madame Bénédicte DURAND, présidente du Cnous ;**

• **Proposition de décision soumise au conseil d'administration :**

Approbation de la charte d'audit interne du Cnous, tel que présenté en séance.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve à l'unanimité la charte d'audit interne du Cnous.

Nombre de membres constituant le conseil : 29

Quorum : 10

Membres présents : 19

Procurations : 7

Membres participant à la délibération : 26

Contre : 0

Abstentions : 0

Pour : 26

**La présidente
Bénédicte Durand**

Délais et voies de recours : en application des articles R.421-1 et suivants du code de la justice administrative, la présente pourra faire l'objet, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès de la présidente du CNOUS et/ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent, en l'occurrence de Cergy-Pontoise.